



# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 1<sup>er</sup> février.

Moniteur du 28 janvier

PARTIE OFFICIELLE

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 29 janvier 1860.

Sire,

Le journal l'Univers s'est fait dans la presse périodique l'organe d'un parti religieux dont les prétentions sont chaque jour en opposition plus directe avec les droits de l'Etat ; ses efforts incessants tendent à dominer le clergé français, à troubler les consciences, à agiter le pays, à saper les bases fondamentales sur lesquelles sont établis les rapports de l'Eglise et de la société civile.

Cette guerre ouverte faite à nos plus anciennes traditions nationales est dangereuse pour la religion même qu'elle compromet, en la mêlant à des passions indignes d'elle, en l'associant à des doctrines inconciliables avec les devoirs de patriotisme que le clergé français n'a jamais séparés de sa respectueuse soumission au Saint-Siège dans l'ordre spirituel.

La presse religieuse a méconnu la mission de modération et de paix qu'elle devait remplir. Le journal l'Univers surtout, insensible aux avertissements qui lui ont été donnés, atteint chaque jour les dernières limites de la violence ; c'est à lui que sont dues ces polémiques ardentes où des attaques regrettables ne manquent jamais de répondre à ses provocations, et dont les scandales sont un sujet de profonde tristesse pour le clergé comme pour tous les bons citoyens.

Les vrais intérêts de l'Eglise, aussi bien que ceux de la paix publique, réclament impérieusement que l'on mette un terme à ces excès. Un gouvernement fondé sur la volonté nationale ne craint pas la discussion, mais il doit savoir protéger efficacement, contre ceux qui voudraient les ébranler ou les compromettre, l'ordre public, l'indépendance de l'Etat, l'autorité et la dignité de la religion.

C'est dans ce but que je propose à Votre Majesté d'appliquer au journal l'Univers l'art. 32 du décret du 17 février 1852, et de prononcer la suppression de cette feuille périodique. Les doctrines et les prétentions que ce journal voudrait ressusciter parmi nous ne sont pas nouvelles ; la vieille monarchie française les a toujours énergiquement combattues ; de grands évêques l'ont parfois puissamment secondée dans cette lutte. Votre Majesté ne se montrera pas moins soucieuse que ses devanciers de faire respecter les principes consacrés par nos traditions nationales.

Je suis avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très fidèle et très obéissant serviteur et sujet,

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,  
BILLAUT.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :  
Art. 1<sup>er</sup>. Le journal l'Univers est supprimé.  
Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait au palais des Tuileries, le 29 janvier 1860.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :  
Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,  
BILLAUT.

Voici le texte d'une lettre adressée à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par le Comité d'association pour la défense du travail national :

« Monsieur le Ministre,  
» Nous venons protester auprès de Votre

Excellence, protester avec énergie contre le reproche que vous avez fait à l'un de nous, de vouloir semer l'agitation dans le pays, et de chercher à exciter les ouvriers

» Notre conduite, depuis quinze années que notre Association existe avec l'autorisation du gouvernement, aurait dû, Monsieur le Ministre, nous mettre à l'abri de semblables soupçons. Nous avons la conscience de ne nous être jamais écartés, dans la défense des grands intérêts que nous représentons, des sentiments d'ordre et de soumission aux lois, qui conviennent à des chefs d'industrie. Rien, dans nos actes récents, n'est de nature à nous mériter le reproche d'avoir dévié de la ligne que nous nous sommes tracée.

» La pétition adressée à l'Empereur n'a été imprimée que sur la demande expresse des manufacturiers présents à Paris, et cette demande n'a pas eu d'autre but que de recueillir les signatures des industriels qui n'avaient pu venir ou qui étaient partis avant de la signer.

» Loin d'exciter les ouvriers, nous avons constamment recommandé à nos collègues de ne jamais les faire intervenir dans nos réclamations. Nous avons renouvelé cette recommandation dans les circonstances actuelles. Aussi, sommes-nous convaincus, quoi qu'on ait pu dire à Votre Excellence, que pas un des exemplaires de notre pétition n'a dû être présenté à la signature des ouvriers.

» Que l'on consulte d'ailleurs les dépêches télégraphiques que nous avons envoyées ; on y verra qu'afin de prévenir les manifestations collectives qu'on nous faisait craindre, nous avons insisté pour que le plus ancien ouvrier de chaque établissement fût chargé seul de transmettre l'expression des inquiétudes générales au préfet même du département.

» Nous persistons à affirmer, M. le Ministre, que la pétition remise à Sa Majesté, en exprimant l'opinion et les vœux de l'immense majorité de l'industrie nationale, était restée dans les limites d'une discussion permise et d'une modération respectueuse. Toutefois, puisque nos intentions ont été méconnues ou dénaturées,

nous n'hésitons pas à donner une nouvelle preuve de notre dévouement à l'ordre en cessant l'envoi des exemplaires imprimés de cette pétition. Les adhésions qu'elle obtiendra seront beaucoup moins nombreuses, et le gouvernement sera moins bien édifié sur l'opinion de la France industrielle ; cela est regrettable ; mais nous avons préféré couper court de cette manière à de fausses interprétations. Les faits, nous le croyons, M. le Ministre, se chargeront eux-mêmes de nous donner raison.

» Nous avons l'honneur d'être, M. le Ministre, de Votre Excellence, les très humbles et obéissants serviteurs,

» A. Mimerel, sénateur, président ;  
E. Feray, manufacturier à Essonne,  
et L. Talabot, maître de forges,  
vice-présidents ; E. Seillière, manufacturier à Senones, secrétaire ;  
J. Périer, trésorier. »

M. le Préfet du Nord donne avis que M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, vient de faire publier le 33<sup>e</sup> volume de la collection des brevets d'invention pris sous l'empire de la loi du 5 juillet 1844.

Un exemplaire de ce volume est déposé au secrétariat-général de la préfecture et dans chacune des sous-Préfectures, où il sera communiqué sur place aux personnes qui désireront y puiser des renseignements.

On signale une amélioration importante pour le public, introduite dans un arrêté du ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, relativement à l'expédition des paquets ou colis, qu'ils soient ou non accompagnés d'une lettre de voiture.

L'art. 40 du règlement général du 15 novembre 1846, portant qu'un récépissé devrait être délivré à l'expéditeur, s'il le demandait, énonçant la nature et le poids des colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Ces mots : s'il le demande, ont été supprimés dans l'arrêté ministériel dont nous parlons. Son

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1860.

— N° 18. —

UN CONSPIRATEUR (\*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

XI

Amour et politique. (Suite).

« Je vous ai offensée, dit-il, gravement offensée ; me pardonnerez-vous ?  
— Je vous pardonne, Altesse, répondit-elle à voix basse.

— Mademoiselle, il me faut réparer mon injustice ; je rachèterai vos bijoux. Votre père a rendu des services à la patrie, et vous ne serez pas réduite à vendre vos parures pour soutenir votre mère. Si l'Etat n'a rien pour elle ni pour vous, moi j'ai quelque chose. Une respectable mère et une noble fille ne sentiront pas la dé-

(Reproduction interdite.)

trousse tant que je gouvernerai. De quelle somme avez-vous besoin ? Demain matin je vous l'enverrai.

Mademoiselle Rudenskold, qui n'avait été abattue qu'un instant, leva les yeux sur le prince et sentit renaître sa fierté.

« Altesse, toutes les femmes auraient agi comme moi. Une fille ne fait que son devoir en secourant sa mère dans l'embarras. Je n'ai rien fait de plus ; cette action n'a donc pas, à mes yeux, le mérite que Votre Altesse daigne lui attribuer ; mais si — remarquez bien, Altesse, que je dis : si — si elle peut être appelée noble vous ne voudrez pas me ravir ce qu'elle a de plus beau : le mérite du sacrifice.

— Ainsi, vous rejetez mon offre ?  
— Oui, Altesse.  
— Vous persistez dans votre sacrifice et vous voulez l'accomplir seule et sans partage ?  
— Je le désire.

— Et je vous approuve ; mais veuillez me donner une plume, de l'encre et du papier. »  
Sans comprendre l'intention du prince, mademoiselle Rudenskold, étonnée, satisfait à sa demande, il écrivit quelques lignes et y apposa sa signature.

« Vous m'avez fait lire les lettres de votre mère ; ayez la bonté de lire à votre tour, » dit-il. C'était le brevet d'une pension annuelle de deux mille rixdals que le duc s'engageait à lui faire servir sur sa cassette particulière. Il était antidaté de six mois.

Avant qu'elle fut revenue de sa surprise, il avait compté sur la table la moitié de la somme.

« Altesse... balbutia-t-elle.  
— Entendons-nous enfin, mademoiselle.  
— Je ne puis revenir de mon étonnement. Cette somme, cette pension, ô mon Dieu ! a fait

naître dans mon esprit une pensée dont je ne sais encore si je dois m'effrayer ou me réjouir.

— Laquelle ? Oh ! dites-le moi.  
— La pensée d'être riche. Alors je pourrais acheter un petit coin de terre, m'y faire bâtir une maisonnette isolée, et y vivre en paix au milieu des champs ! Ah ! le beau rêve, si mes pensées ne m'abusent pas ! Ma mère viendrait vivre auprès de moi ! Quelle joie ! quel bonheur !

Cette exaltation lui rendait tous ses charmes, et ce n'était plus la passion qui l'animait, c'était la poésie. Le duc la considérait en silence ; jamais il ne l'avait vue plus ravissante.

« Vous aimez la campagne ? dit-il.  
— Je construirais un petit berceau ; c'est là que je lirais, que je travaillerais, en respirant le parfum des fleurs, en écoutant le murmure des vents et le gazouillement des oiseaux ; c'est là que je me rappellerais le passé, que je rêverais à l'avenir et que je redeviendrais enfant par la pensée. Ah ! que ne restons-nous toujours enfants ! Tant que nous ne comprenons rien, tout nous intéresse. Que c'est beau, que c'est gracieux, l'oiseau sur la branche, la fleur dans le parterre ! Mais les années et les convenances arrivent et avec elles la cage et le pot à fleurs, et que deviennent alors la liberté de l'oiseau et la liberté de la plante ? »

Le duc se contentait toujours de la contempler.

Elle pencha la tête, et l'appuyant sur sa main, resta muette et pensive. Bientôt elle la releva.

« Ah ! que ne suis-je une fleur, et les pétales de cette fleur de toutes petites ailes ! Je voltigerais dans les champs, je me baignerais dans l'air azuré et j'en respirerais les délicieux parfums. »

Elle ferma les yeux et s'abandonna tout entière à sa rêverie.

« Je m'enverrais vers Naples et son printemps éternel, vers le pays des oranges et des anémones. Qu'il doit être beau ce pays !

— A Naples, répéta le duc avec humeur.  
— Au tombeau de Virgile, où la beauté de la nature prouve qu'elle s'épanouit sur le cœur d'un poète. Que je me sentirais heureuse sous les palmiers, les lauriers et les oliviers ! »

Impossible au duc de contenir son ravissement ; il avait lu au fond de l'âme de mademoiselle Rudenskold, il s'était trop abandonné au charme de cet enivrement poétique pour se maîtriser plus longtemps.

« Mademoiselle, dit-il en lui prenant la main, vous aimez ; vos idées ont le parfum de l'amour... à votre propre insu... Moi aussi j'aime.

— Vous aimez, Altesse ?  
— Mais je ne suis pas payé de retour.  
— Infortuné prince ! »

Ces paroles si simples, venant du fond de l'âme, accrurent encore l'émotion du régent.

« Vous me plaignez, s'écria-t-il. Oh ! mon Dieu ! il faut, oui, il faut que vous m'aimiez aussi ! Vous ne pouvez vouloir que je meure à vos pieds... Permettez-moi d'espérer... Ne détournez pas vos regards. »

Elle fixa sur lui des yeux effrayés. Dans ses rêves charmants, elle avait oublié le duc et Feldmans lui-même. La déclaration du prince la fit revenir à elle.

« A propos, c'est vrai, — et un sourire fugitif effleura ses lèvres, — vous m'aimez. Autant il est doux d'aimer, autant il est affreux d'inspirer l'amour à quelqu'un qu'on n'aime pas soi-même. »

Le duc souffrait les tortures du martyr.